

La construction du chemin de fer Transcontinental a été poussée avec vigueur durant l'année. La section ouest a été prolongée à soixante et six milles au delà d'Edmonton, parachevant ainsi une longueur totale de huit cent soixante et un milles de voie ferrée à l'ouest de Winnipeg. Des contrats ont été adjudés pour une étendue de trois cent quatre-vingt-dix-neuf milles dans la section des montagnes; les travaux sont bien avancés dans cette région. La section est se trouve maintenant ouverte au trafic de Winnipeg à la jonction du lac Supérieur, et de ce point au lac lui-même, par l'embranchement du Grand-Tronc-Pacifique. Toute l'entreprise est maintenant sous contrat entre Winnipeg et Moncton.

Les travaux du bureau des ingénieurs chargés de préparer les plans pour la reconstruction du pont de Québec, sont assez avancés pour permettre de demander des soumissions pour la substruction.

Les arpentages préliminaires pour établir un tracé de chemin de fer depuis les champs de blé de l'Ouest jusqu'à la baie d'Hudson, ont été poussés avec énergie tout l'été dernier. On espère qu'un rapport sur ces travaux vous sera présenté prochainement.

Dans le but d'améliorer le service que les chemins de fer du gouvernement rendent déjà au public, et d'augmenter leur valeur comme partie du grand système de transport du Canada, il vous sera présenté un projet de loi à l'effet de permettre au ministre des Chemins de fer de louer, sur la recommandation du bureau des chemins de fer du gouvernement, et sujet à l'approbation du Parlement, toute ligne ou lignes en correspondance avec l'Intercolonial.

Un projet de loi vous sera présenté pour rendre plus efficace la législation concernant les coalitions industrielles qui élèvent indûment les prix des articles de commerce.

Des projets de loi vous seront aussi présentés concernant les banques et les opérations de banques, les assurances, les eaux navigables, et autre sujets.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes publics pour l'année écoulée seront soumis à votre étude.

Les estimations budgétaires pour la prochaine année fiscale seront présentées à votre approbation dans un court délai.

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je prie Dieu tout-puissant qu'il daigne diriger et bénir vos travaux pour qu'ils puissent

porter fruit en augmentant encore la prospérité et le bien-être de notre pays.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer et la Chambre des communes s'est retirée.

Puis le Sénat s'est ajourné jusqu'à mardi, le 16.

SENAT.

Séance du mardi, 16 novembre 1909.

Présidence de l'honorable J. K. KERR.

La séance s'ouvre à trois heures.

Prière et affaires courantes.

RAPPORT DE L'AUDITEUR GENERAL.

L'honorable M. LOUGHEED: Mon honorable ami, M. le ministre dirigeant, pourrait-il nous dire pourquoi le volume 2 du rapport de l'Auditeur général n'a pas encore été distribué? J'ai constaté que nous sommes en possession seulement des volumes 1 et 3 de ce rapport.

L'honorable sir RICHARD CARTWRIGHT: La seule explication reçue, c'est que cette lacune doit être attribuée à certains retards éprouvés à l'imprimerie nationale. J'ai lieu de croire que les trois volumes en question seront prêts assez tôt pour permettre à l'honorable leader de la gauche de se renseigner sur les peccadilles du gouvernement.

L'honorable M. LOUGHEED: Cette besogne exige que les volumes en question soient déposés de bonne heure devant la Chambre.

L'honorable sir RICHARD CARTWRIGHT: Le volume 1, qui est maintenant distribué, suffira peut-être pour le moment.

QUESTION DE PRIVILEGE.

L'honorable M. LANDRY: Avant que le bulletin de l'ordre du jour soit lu, je désire appeler l'attention du Sénat sur une question de privilège qui concerne toute cette Chambre.

Le 10 novembre, le journal "The Montreal Herald", a publié une dépêche de Québec intitulée: